

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 53/04

ASA 31/026/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

NÉPAL

Shyam Krishna Shrestha (h), employé dans une usine textile, 23 ans
Birendra Jhapali (h), médecin

Londres, le 11 février 2004

Shyam Krishna Shrestha et Birendra Jhapali auraient respectivement été arrêtés le 26 décembre 2003 et le 8 janvier 2004 sur leur lieu de travail, dans la municipalité de Katmandou. On ignore où ces deux hommes se trouvent actuellement et Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ».

Originaire du comité de village de Talakhu, dans le quartier n° 9 de Bindanda (district de Nuwakot), Shyam Krishna Shrestha vit à Koteswar Balkumari, dans le district de Lalitpur, où il a été appréhendé. Le 26 décembre 2003, trois hommes habillés en civil se sont présentés à l'usine textile où le jeune homme travaille, à Koteswar ; ils ont déclaré faire partie des forces de sécurité et ont rapidement montré leur pièce d'identité. Les trois hommes ont affirmé venir de Sitapaila, dans l'ouest de la municipalité de Katmandou, et ont emmené Shyam Krishna Shrestha à bord d'une Maruti bleue dotée d'une plaque d'immatriculation civile (Ba 2 Cha 6074). On pense qu'ils l'ont conduit à la caserne militaire de Bhairab Nath Gan, à Maharajganj. De toute évidence, Shyam Krishna Shrestha a été arrêté parce qu'il était soupçonné d'entretenir des liens avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste ; en août 2002, son frère avait été interpellé dans des circonstances similaires puis détenu pendant une semaine dans la caserne de Tokha. Les proches de Shyam Krishna Shrestha soutiennent qu'il n'a jamais été lié au PCN maoïste.

Birendra Jhapali, médecin, exerce à l'hôpital de Miteri à Baghbazar, Katmandou, où il réside. Le 8 janvier 2004, à midi, deux hommes en tenue civile se sont présentés sur son lieu de travail et ont déclaré appartenir aux forces de sécurité, bien qu'ils n'aient montré aucune pièce justifiant leur fonction. Ils ont emmené Birendra Jhapali à bord d'un véhicule particulier à immatriculation civile (Ba 3 Cha 9351), prétendant que les forces de l'ordre avaient besoin de son aide pour des investigations et qu'il ne serait absent que pendant deux heures. Or, on est sans nouvelles du médecin depuis.

Les proches de Shyam Krishna Shrestha et de Birendra Jhapali se sont renseignés auprès de plusieurs casernes militaires, ont signalé leur « disparition » présumée à la Commission nationale des droits humains et pris contact avec la cellule des droits humains de l'armée, mais jusqu'ici, leurs démarches n'ont pas permis de déterminer le lieu de détention des deux hommes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « guerre populaire », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays du monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre le gouvernement népalais et le PCN maoïste dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Shyam Krishna Shrestha et Birendra Jhapali, qui auraient respectivement été arrêtés le 26 décembre 2003 et le 8 janvier 2004 par des membres des forces de sécurité ;
- engagez les autorités à veiller à ce que ces deux hommes soient traités avec humanité pendant leur détention, et notamment à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez instantanément qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)

Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Army Headquarters, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168 (Il est possible que les télecopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : Dear Commander-in-Chief, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Colonel Nirendra Prasad Aryal
Head of Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Colonel NP Aryal, Army Headquarters, Singha Durbar, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451 (Il est possible que les télecopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : Dear Colonel, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Premier ministre :

Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister
Singha Durbar
Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télecopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale)

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*